

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W19-438756

90608
40608



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

913

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

ELZOHAF - YOUSSEF

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

0610-03-20-40

Total des frais engagés : 7716,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Nadia BOUKHOUMA
Bloc 601, N° 664 Derb El Warda
Hay Hassani - Casablanca
Tél. : 05 22 93 13 99

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

6ème EZZAHAF yasmine Age: 2001

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

Lui-même

Conjoint

Enfant

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 13/08/2021

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
JUIN 2021	C		150.00	INP : 091033655
	23 JUIN 2021			Dr. Nadia BOUKHOUMA 201 N° 664 Derb Warda Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 AKINNA BE MERINI 13 Diyar El Menzeh 2 Casablanca T. +212 522 65 13 99	23.6.2021	 59 13 Diyar El Menzeh 2 Casablanca T. +212 522 65 13 99

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Nadia BOUKHOUMA
OMNIPRATICIENNE
ENFANTS-FEMMES-HOMMES
DIPLÔMEE EN ECHOGRAPHIE
Membre de l'association Marocaine des
Echographistes (A.M.Echo)'



الدكتورة نادية بوخومية
طب عام
أطفال - نساء - رجال
دبلوم في الإيكوغرافيا
عضو الجمعية المغربية
للفحص بالصدى

Casablanca le

23 JUIN 2021

الدار البيضاء

Melle EZZAHAF Yasmine

123.00
PHARMACIE WERNINI
Rue 13 Diyar El Menzeh 2
Lissasta - Casablanca
Tél: 0522 65 13 99

123.00

LOT: 2008006
FAB: 08/2020
EXP: 08/2023
PVC: 123.00DH

LOT: 2012013
FAB: 12/2020
EXP: 12/2023
PVC: 123.00DH

PPV: 28DH70
PER: 12/25
LOT: J3473

28.12- Elortel (n° 2)

30 gty 30g x 15uds

49.60x4

1 x / 6x
1 x / 15j 6x

PPV: 49,60 DH
LOT: 21B04
EXP: 02/2024

Total: 596,10 DH

PHARMACIE WERNINI
Rue 13 Diyar El Menzeh 2
Lissasta - Casablanca
Tél: 0522 65 13 99

Dr Nadia BOUKHOUMA
Secteur 601, N° 664 Derb El W
Hay Hassani - Casablanca
Tél: 05 22 93 43 03

PPV: 49,60 DH
LOT: 21B04
EXP: 02/2024

PPV: 49,60 DH
LOT: 21B04
EXP: 02/2024

664, Bloc 601 – Derb El Warda Hay Hassani Casablanca
+212 5 22 93 43 03 664 بلوك 601 درب الوردة الحي الحسني الدار البيضاء